Vous trouverez ci-dessous nos remarques sur ce projet de guide.

Titre

Préciser explicitement dans le titre que ce guide concerne uniquement les opérations de transport de substances radioactives réalisées sur la voie publique (cf. autres titres de guide sur le sujet) : « *Système de gestion de la qualité applicable au transport de substances radioactives* ***sur la voie publique***»

§5.2 évaluation de l’efficacité du système de gestion

Le dernier paragraphe du 5.2.1 recommande le recours à des évaluations externes qui peuvent apparaître difficiles à mettre en œuvre à défaut d’un vivier de prestataires disposant des compétences attendues suffisantes pour réaliser de telles évaluations. En l’état, on peut être amenés à être évalués, soit par nos partenaires habituels (clients ou fournisseurs), soit uniquement sous l’angle du système de gestion, sans prendre en compte les enjeux de radioprotection et de sûreté.

§8.2 surveillance des sous-traitants et fournisseurs

La faiblesse du tissu industriel disponible peut entraîner des difficultés à mettre en œuvre l’ensemble des recommandations en matière d’évaluation initiale et périodique. Ceci impose de faire appel aux quelques fournisseurs disponibles, quitte à renforcer les programmes de surveillance pour compenser les faiblesses constatées par le passé.

Par ailleurs, lors d’une passation de marché, il n’est pas toujours permis de prendre en compte les résultats des actions de surveillance antérieures (sauf écart motivant un rejet de fournisseur), les soumissionnaires devant être évalués de façon équitable, donc uniquement sur le base de leur réponse à l’offre, sans favoriser ou défavoriser ceux avec qui l’on aurait, ou pas, déjà travaillé.